



Ex - B.T.M.

1. ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

11. BILAN ACTIF

Unité monétaire : Ariary

RUBRIQUES	Note	ACTIF			V.N.C 31/12/19
		31/12/20			
		Val Origine	Amortissement	V.N.C	
ACTIFS NON COURANTS	1				
IMMOB.INCORPORELLES		-	-	-	-
IMMOB.CORPORELLES		-	-	-	-
- Terrains		64 790 700,20	-	64 790 700,20	64 790 700,20
- Constructions et immeubles		808 255 223,60	808 255 223,60	-	-
- Matériel et équipement bur/lgt		1 943 341,40	1 943 341,40	-	-
- Matériel et Outillage		3 110 113,80	3 110 113,80	-	-
- Matériel Roulant		479 665 509,39	212 748 225,14	266 917 284,25	339 863 878,25
- Matériel & Mob Bureau		16 493 542,99	13 104 538,88	3 389 004,11	2 627 596,67
- Matériel Informatique		44 807 357,40	43 604 507,40	1 202 850,00	2 251 850,00
- Agencement Aménagement		9 377 401,20	9 377 401,20	-	-
		1 428 443 189,98	1 092 143 351,42	336 299 838,56	409 534 025,12
IMMOB.CORPORELLES		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS EN-COURS		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		791 139 209,00	255 164 364,00	535 974 845,00	535 974 845,00
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		2 219 582 398,98	1 347 307 715,42	872 274 683,56	945 508 870,12
ACTIFS COURANTS	2				
CREANCES et EMPLOIS ASSIMILES	211	32 948 312 185,72	26 772 933 257,98	6 175 378 927,74	6 183 870 714,54
- CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS		<u>32 913 735 361,55</u>	<u>26 772 933 257,98</u>	<u>6 140 802 103,57</u>	<u>6 158 734 555,49</u>
DEBITEURS DIVERS		32 913 635 361,54	26 772 933 257,98	6 140 702 103,56	6 158 734 555,49
AUTRES DEBITEURS DIVERS		-	-	-	-
PERSONNEL		100 000,00	-	100 000,00	-
- FOURNISSEURS		0,01	-	0,01	-
- IMPOTS		<u>20 600 828,14</u>	-	<u>20 600 828,14</u>	<u>11 582 057,73</u>
ETAT ACOMPTE IR		6 407 589,86	-	6 407 589,86	6 407 589,86
ETAT TVA		14 193 238,28	-	14 193 238,28	5 174 467,87
AUTRES CREANCES ET ACTIFS ASSIMILES	212	<u>13 975 996,03</u>	-	<u>13 975 996,03</u>	<u>13 554 101,32</u>
- AUTRES CREANCES		56 499,68	=	56 499,68	-
- CHARGES CONST D'AVANCE		5 348 189,61	-	5 348 189,61	5 318 794,58
- PRODUITS A RECEVOIR		8 571 306,74	-	8 571 306,74	8 235 306,74
TRESORERIE ET EQUIVALENTS	3	3 954 790 940,38	-	3 954 790 940,38	2 960 188 504,21
Placements		<u>3 460 400 000,00</u>	=	<u>3 460 400 000,00</u>	<u>2 360 400 000,00</u>
TRESORERIE		<u>494 390 940,38</u>	=	<u>494 390 940,38</u>	<u>599 788 504,21</u>
- VALEURS A L'ENCAISSEMENT		-	-	-	-
- BANQUE		12 176 649,23	-	12 176 649,23	14 425 863,89
- CAISSES		482 214 291,15	-	482 214 291,15	585 362 640,32
VIREMENT		-	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS		36 903 103 126,10	26 772 933 257,98	10 130 169 868,12	9 144 059 218,75
TOTAL ACTIFS		39 122 685 525,08	28 120 240 973,40	11 002 444 551,68	10 089 568 088,87

12. BILAN PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Unité monétaire : Ariary

P A S S I F			
RUBRIQUES	Note	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	4		
- CAPITAL EMIS		1 200 136 500,00	1 200 136 500,00
- RESULTAT NET		(336 571 294,73)	(601 823 378,44)
- REPORT A NOUVEAU		(1 670 887 059,68)	(1 064 427 486,80)
		-	-
TOTAL I		(807 321 854,41)	(466 114 365,24)
PASSIFS NON COURANTS	5		
- IMPOTS DIFFERES PASSIF		-	-
- Produits constatés d'avance		4 769 205 084,90	3 308 594 067,90
PROVISIONS		-	-
- EMPRUNTS		-	77 120 536,56
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		4 769 205 084,90	3 385 714 604,46
PASSIFS COURANTS	6		
- Etat COMPTE DE SCISSION	61	5 076 157 249,84	5 094 189 701,77
- Fournisseurs		-	-
- Autres dettes		-	-
- Etat Versement à effectuer	62	1 532 052 340,75	1 506 931 050,89
- Etat IRSA	63	178 141 729,79	159 778 649,79
- Etat TVA à Payer	63	747 384,02	1 391 138,38
- Etat TVA collectées	63	42 956 489,23	25 579 180,16
- Etat IR	63	2 916 642,82	1 901 461,73
- Crédoiteurs divers	64	17 585 501,60	16 277 096,60
- Fournisseurs	65	3 301 013,97	119 133 692,01
- Personnel Retenues		10 716 836,40	8 338 489,40
- CNaPS		94 438 515,46	110 343 611,99
- Charges à payer	66	67 491 944,50	76 982 113,16
- AUTRES CREDITEURS		-	-
- Recettes à Régulariser	67	3 538 654,00	4 523 820,99
COMPTE DE TRESORERIE			
- Banque		10 517 018,81	44 597 842,78
TOTAL PASSIFS COURANTS		7 040 561 321,19	7 169 967 849,65
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		11 002 444 551,68	10 089 568 088,87

13. COMPTE DE RESULTAT

Unité monétaire : Ariary

RUBRIQUES	Note	2020	2019
- Chiffre d'affaires		128 908 440,01	141 715 156,04
- Production stockée		0,00	0,00
- Production immobilisée		0,00	0,00
I- PRODUCTION DE L'EXERCICE	7	128 908 440,01	141 715 156,04
Achats consommés	8	55 836 775,87	36 065 396,47
Services extérieurs et autres consommations	9	150 457 673,96	277 725 634,14
II- CONSOMMATION DE L'EXERCICE		206 294 449,83	313 791 030,61
III- VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION		-77 386 009,82	-172 075 874,57
Charges de Personnel	10	405 307 708,63	491 268 817,17
Impôts, taxes et versements assimilés		1 256 862,00	920 642,00
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		-483 950 580,45	-664 265 333,74
Autres produits opérationnels		100 742 412,49	870 321,47
Autres Charges opérationnelles		39 278 773,65	53 663 622,99
Dotations aux amortissements		75 468 386,56	27 077 241,74
Dotations aux provisions		0,00	0,00
Reprises sur provisions et pertes de valeur		0,00	0,00
V- RESULTAT OPERATIONNEL	11	-497 955 328,17	-744 135 877,00
Produits Financiers		168 875 140,65	158 742 795,20
Charges Financières		6 526 565,01	15 401 720,86
VI- RESULTATS FINANCIERS	12	162 348 575,64	143 341 074,34
VII- RESULTAT AVANT IMPOT		-335 606 752,53	-600 794 802,66
Impôts exigibles sur résultat		964 542,20	1 028 575,78
Impôts différés		0,00	0,00
Total des produits des activités ordinaires		398 525 993,15	301 328 272,71
Total des charges des activités ordinaires		735 097 287,88	903 151 651,15
VIII- RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-336 571 294,73	-601 823 378,44
Eléments extraordinaires (Produits)		0,00	0,00
Eléments extraordinaires (Charges)		0,00	0,00
IX RESULTAT NET DES ACTIVITES EXTRAORDINAIRES		0,00	0,00
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-336 571 294,73	-601 823 378,44

14. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Unité monétaire : Ariary

RUBRIQUE	NOTE	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'exercice		336 571 294,73	- 601 823 378,44
Ajustement pour :			
- Amortissements & provisions		75 468 386,56	27 077 241,74
- Variation des impôts différés		-	-
- Variation des stocks		-	-
- Variation des clients et autres créances		8 491 786,80	192 534 622,66
- Variation des fournisseurs et autres dettes		1 360 649 118,07	2 397 520 332,93
- Plus ou moins-value de cessions, net d'impôt		-	-
- Report à nouveau		-	- 151 758 416,36
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)		1 108 037 996,70	1 863 550 402,53
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
- Décaissement sur immobilisations en cours		-	-
- Décaissement sur acquisition d'immobilisations		-2 234 200,00	- 365 062 969,99
- Encaissements sur cessions d'immobilisations		-	-
- Participation action		-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-2 234 200,00	- 365 062 969,99
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Dividendes versés aux actionnaires		-	-
- Augmentation de capital en numéraire		-	-
- Emission d'Emprunt		-	-
- Remboursement d'Emprunt		-77 120 536,56	- 70 634 147,78
- Financement - société du groupe		-	-
- Correction d'erreur		-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		77 120 536,56	- 70 634 147,78
Variation de trésorerie de la période (A + B + C)		1 028 683 260,14	1 427 853 284,76
Trésorerie d'ouverture		2 915 590 661,43	1 487 737 376,67
Trésorerie de clôture		3 944 273 921,57	2 915 590 661,43
Incidence de variations de cours des devises			
Variation de trésorerie		1 028 683 260,14	1 427 853 284,76

15. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Unité monétaire : Ariary

RUBRIQUES	Note	Capital social	Primes et Réserves	Ecart d'évaluation	Résultat et report à nouveau	TOTAL
Solde au 31 12 2018		1 200 136 500,00	0,00	0,00	-912 669 070,44	287 467 429,56
- Changement de méthode comptable		-	-	-	-	-
- Correction d'erreurs		-	-	-	-	-
- Autres produits et charges		-	-	-	-151 758 416,36	-151 758 416,36
- Affectation du résultat 2018		-	-	-	-	-
- Opérations en capital		-	-	-	-	-
- Résultat net exercice 2019		-	-	-	-601 823 378,44	-601 823 378,44
Solde au 31 12 2019		1 200 136 500,00	-	-	-1 666 250 865,24	-466 114 365,24
- Changement de méthode comptable		-	-	-	-	-
- Correction d'erreurs		-	-	-	-	-
- Autres produits et charges		-	-	-	-4 636 194,44	-4 636 194,44
- Affectation du résultat 2019		-	-	-	-	-
- Opérations en capital		-	-	-	-	-
- Résultat net exercice 2020		-	-	-	-336 571 294,73	-336 571 294,73
Solde au 31 12 2020	14	1 200 136 500,00	-	-	-2 007 458 354,41	-807 321 854,41

21. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Les événements significatifs intervenus avant la fin de l'exercice sont résumés dans les paragraphes ci-dessous.



Ex - B.T.M.

21.1. Événements internes à la SGR

- a. Aspect administratif, social et professionnel
 - Nomination de M. RABENAFISON RANJANAU pour le poste de Directeur Administratif et Financier au sein de la SGR Ex-BTM le 15 décembre 2020.
- b. Aspect technique, financier et comptable
 - Le 12 juin 2020, signature de la Convention de collaboration avec CHINA GSO ENGINE (CGSE) pour le renouvellement des factures d'achat de SIMA de 9 476 523 181 95 Ariary.
 - Signature des Attestations de non-engagement pour les créances auprès des débiteurs d'après : TRANCHERANTA M. LOLOSY (15 août 2020), SAMANANARIVO HANTRIMIANA les 02 décembre 2020.

21.2. Événements externes à la SGR Ex-BTM

Aspect fiscal

- Promulgation de la loi de finances pour 2020 suivant l'Ordonnance N°2019-010 du 23 décembre 2019 et la loi N°2020-010 du 14 juillet 2020 portant Loi de Finances Prévisionnelles pour 2020 dans les conditions énoncées par les dispositions fiscales aux articles

2. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

- Production des états financiers consolidés de la SGR Ex-BTM au 31 décembre 2020
- Exposé des revenus dans les marchés publics (Article 01-01-03-14)
- Non-indisponibilité à l'IFP
 - ✓ 40% du montant de la différence entre le total des autorisations en matière de la vente des biens et le montant des ventes effectuées au cours de l'exercice (Article 01-01-03-14)
 - ✓ pour leur allocation au bénéfice des salariés de la SGR Ex-BTM (Article 01-01-03-14)
 - ✓ pour leur affectation à la réalisation des projets de la SGR Ex-BTM (Article 01-01-03-14)
 - ✓ pour leur affectation à la réalisation des projets de la SGR Ex-BTM (Article 01-01-03-14)
 - ✓ pour leur affectation à la réalisation des projets de la SGR Ex-BTM (Article 01-01-03-14)
- Obligations des cotisants comme à l'IFP
- Droit de retrait financier en vertu de la loi de finances pour 2020 (Article 01-01-03-14)
- Production des annexes des états financiers consolidés de la SGR Ex-BTM au 31 décembre 2020
- Des charges effectuées et déduites relatives aux marchés publics (Article 01-01-03-14)
- Des produits effectués aux marchés publics (Article 01-01-03-14)

21. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Les principaux faits marquants de la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 ayant pu avoir des impacts directs ou indirects sur les comptes sont résumés dans les paragraphes qui suivent :

211. Evènements internes à la SGR Ex-BTM

a. Aspect administratif, social et organisationnel

- Nomination de Mr. RABENARISON Roland au poste de Directeur Administratif et Financier au sein de la SGR Ex-BTM à compter du 1^{er} décembre 2020.

b. Aspect technique, financier et comptable

- Le 12 juin 2020, signature de la Convention de collaboration avec CHINA GEO ENGINE (CGC) pour le recouvrement des factures impayées de SIEMA de 9 478 523 163,96 Ariary.
- Signature des Attestations de non-engagement pour les créances soldées des débiteurs ci-après : TRANOMBAROTRA MALAGASY (24 juillet 2020), RAMANANARIVO HANITRINIAINA (23 décembre 2020).

212. Evènements externes à la SGR Ex-BTM

Aspect fiscal

- Promulgation de la loi de finances pour 2020 suivant l'Ordonnance N°2019-016 du 23 décembre 2019 et la loi N°2020-010 du 14 juillet 2020 portant Loi de Finances Rectificatives pour 2020 dont les principales modifications sur les dispositions fiscales sont les suivantes :
 - **Impôts sur les Revenus (IR)**
 - Production au bureau des impôts territorialement compétent des états financiers et rapport d'activités sur leur réalisation effective par les organismes ou associations sans but lucratif au plus tard à la fin du mois de février de l'exercice suivant (Article 01.01.03 – 6° al 3).
 - Exonération des revenus issus des marchés publics (Article 01.01.03 – 14°).
 - Non déductibilité à l'IR :
 - ✓ 40% du montant de la différence entre le total des avantages en nature et la valeur des avantages en nature entrant dans la base imposable à l'IRSA (Article 01.01.10 – 1°),
 - ✓ per diem, allocation au bénéfice des salariés pour couvrir les frais de séjour (frais d'hébergement, repas et frais de déplacements sur le lieu de la mission) dépassant le seuil réglementaire (Article 01.01.10 – 1°),
 - ✓ pertes de valeur sur stocks et en-cours, sur participations, et créances rattachées à des participations, les moins-values sur cession de titres (Article 01.01.10 – 3°),
 - ✓ déficits subis sur marchés publics / autres activités composant le revenu global (revenus fonciers et revenus tirés des professions libérales) (Article 01.01.10 – 11°),
 - ✓ charges exclusives et part de charges communes afférentes aux marchés publics (Article 01.01.10 – 19°).
 - Obligations des contribuables soumis à l'IR :
 - ✓ Dépôt des états financiers en ligne sur un site géré par l'Administration fiscale (texte réglementaire) (Article 01.01.19),
 - ✓ Production en annexe des états financiers des états séparés et détaillés des personnes exerçant des activités de marchés publics et autres que marchés publics :
 - des charges exclusives et communes afférentes aux marchés publics et celles relatives aux autres activités,
 - des produits afférents aux marchés et ceux relatifs aux autres activités (Article 01.01.21).

- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

- Rehaussement du seuil d'assujettissement de la TVA à 400 Millions de MGA (Article 06.01.04 (LFR)).
- Reversement de la taxe ayant grevé les biens stocks, et/ou la taxe correspondant à la VNC des immobilisations corporelles et dont la déduction a été effectivement opérée (Article 06.01.20).
- Crédit de TVA non éligible au remboursement et/ou non apuré à la fin de l'exercice à porter en charge (Article 06.01.23).
- Conditions générales de déductibilité de la TVA (Article 06.01.17 A-1°) :
 - ✓ facture en bonne et due forme,
 - ✓ relative à une opération ou produit non exonéré,
 - ✓ nécessaire à l'exploitation normale de l'entreprise,
 - ✓ payée par voie bancaire (LFR).
- Délai de déclaration de TVA déductible omise : 3 mois au lieu de 6 mois (Article 06.01.22).
- Remboursement de crédit de TVA : limité aux investissements constitués d'immobilisations corporelles dûment comptabilisées (Article 06.01.24 (LFR)).
- Taxation à la TVA (Article 06.01.35) :
 - ✓ importations effectuées par toute personne publique,
 - ✓ dons et aides en nature reçus de l'extérieur rentrant dans le territoire national.
- Généralisation des dispositions relatives à la « TVA sur Marchés Publics » sur tous les marchés publics quel que soit le régime fiscal du titulaire de MP. TMP : Impôt à la charge du titulaire de marché, calculé sur les revenus issus des MP (impôt personnel) représentatif et libératoire de l'IR/IS et de la TVA (Article 06.02.01).

- **Pénalités fiscales**

- Défaut de dépôt de toute déclaration obligatoire (Article 20.01.52) :
 - ✓ CA < 50 Millions Ar : 20 000 Ar,
 - ✓ 50 Millions ≤ CA < 200 Millions : 100 000 Ar,
 - ✓ régime du réel : 200 000 Ar.
- Intérêt de retard – art. 20.01.53 :
 - ✓ CA < 50 Millions Ar : 1% du montant à payer,
 - ✓ 50 Millions ≤ CA < 200 Millions : 2% du montant à payer pour le premier mois et 1% pour les mois suivants,
 - ✓ CA ≥ 200 Millions Ar : 3% du montant à payer pour le premier mois et 1% pour les mois suivants.
- Défaut de retenu d'ISI 5% : amende 10% du droit exigible et (min. 20 000 Ar) + versement de l'impôt (Article 20.01.54. 1).
- Défaut de versement d'ISI retenu : amende 40% du droit exigible (min. 20 000 Ar) + versement de l'impôt (Article 20.01.54. 1).
- Inexactitude relevée dans l'annexe de la déclaration de TVA (erreur et/ou omission sur les montants ou autres renseignements) après exploitation des données par l'administration fiscale : 0,5% du montant TTC de l'opération ou de la transaction (Article 20.01.56).
- Manœuvres frauduleuses : 80% des droits exigibles ou amende forfaitaire de 5 Millions à 50 Millions Ariary s'il n'est pas possible de calculer le droit exigible (Article 20.01.56. 5).

- Refus, manquement ou défaut de production de la documentation sur les prix de transfert : amende de 10 Millions Ar + redressement d'office (Article 20.01.56. 8).
- Défaut ou refus de se présenter à la suite d'une deuxième convocation dans une procédure d'enquête : amende de 5 Millions Ar (Article 20.01.56. 11).
- **Autres modifications**
 - Création d'une Commission des fraudes fiscales (Article 20.02.45) :
 - Mise en œuvre des procédures de répression des fraudes,
 - Fixation des amendes forfaitaires (5 Millions Ar à 50 Millions Ar) en cas d'impossibilité de calculer les rappels de droits, impôts et taxes (Article 20.01.56. 5).
 - Instauration d'une procédure contradictoire dans toute opération de vérification fiscale.

213. Evènements postérieurs à l'exercice sous revue

a. Evènements liés au COVID-19

- Décret N°2021-390 du 03 avril 2021, liée à la pandémie de coronavirus COVID-19, proclamant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la République de Madagascar, suite à la deuxième vague du COVID-19.

b. Aspect fiscal

- Loi N°2020-013 du 24 décembre 2020 portant Loi de Finances pour 2021 dont les principales modifications sur les dispositions fiscales sont les suivants :

- **Impôts sur les Revenus (IR)**

- Déductibilité à l'IR :
 - ✓ des indemnités allouées aux retraités excédant 12 mois de salaires ayant fait l'objet de versement d'IRSA,
 - ✓ du résultat fiscal déficitaire au cours des exercices antérieurs qui n'a pas pu être déduit des résultats desdits exercices.
- Perception d'acompte IR/IS de 0,5% du montant du marché non passible de la TMP lors de l'enregistrement du contrat.

- **Impôts sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA)**

- Imposition des indemnités allouées aux retraités excédent une année de salaire (Art 01.03.02).
- Révision de la modalité de calcul de l'IRSA (Art 01.13.16) :
Montant de l'impôt à payer = Maximum (Somme des résultats de chaque tranche ; Ar 2 000)
 - ✓ Jusqu'à Ar 350 000 : 0% (avec un minimum de perception de Ar 2 000)
 - ✓ Tranche de revenu de Ar 350 001 à Ar 400 000 : 5%
 - ✓ Tranche de revenu de Ar 400 001 à Ar 500 000 : 10%
 - ✓ Tranche de revenu de Ar 500 001 à Ar 600 000 : 15%
 - ✓ Tranche de revenu supérieure à Ar 600 000 : 20%

- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

- Exonération à la TVA de : (Art 06.01.06)
 - ✓ Vente d'or auprès de Banky Foiben'ny Madagasikara (BFM) en vue de la constitution de la réserve nationale d'or. La taxation à la TVA de l'or dépend de l'assujettissement ou non de l'opérateur en la matière (CA >= à Ar 400 Millions). La nouvelle disposition consiste toutefois à l'exonération à la TVA de l'opération de vente d'or lorsqu'elle est effectuée auprès de BFM par les personnes assujettis.

- **Impôts locaux**

- Uniformisation de la gestion des impôts locaux.
- Précision sur l'homologation des avis d'imposition par les responsables des centres fiscaux : possibilité de délégation de signature.
- Eclaircissement des procédures de poursuite en matière d'impôts locaux.

- **Dispositions communes**

- Droit de vérification de l'Administration fiscale pour l'exercice 2017 exceptionnellement fixé en 2021 (Art 20.04.01).
- Obligation de possession de carte fiscale pour chaque catégorie d'activité et pour chaque lieu d'exploitation ou établissement (Art 20.05.02).
- Obligation de droit de communication (Art. 20.06.12)
 - ✓ Déclaration des achats destinés à la revente.
 - ✓ Déclaration des acquisitions d'immobilisation.
 - ✓ Déclaration obligatoire pour toute personne physique assujettie à la TVA quel que soit le montant du CA.
- Autres mentions obligatoires devant figurer sur une facture régulière :
 - ✓ Adresse et Prix total en chiffres et lettres (Art. 20.06.18).
- Possibilité de notification par voie électronique pour toute correspondance émanant de l'Administration fiscale (Art. 20.07.02).

- **Communiqué de la Direction Générale des Impôts (DGI) du 12 mai 2021 sur l'obligation de déclaration et paiement de l'Impôt sur les Revenus (IR). En effet, un réaménagement de l'échéance du paiement de l'IR a été adopté :**

- possibilité d'effectuer le paiement en deux tranches avec dépôt définitif de la déclaration d'IR à l'échéance du 15 mai 2021 dont la première au plus tard le 17 mai 2021 et la seconde au plus tard le 15 juin 2021, ou
- paiement d'un acompte exceptionnel équivalent à la moitié de l'IR prévisionnel avec dépôt de la déclaration au plus tard le 17 mai 2021 et paiement du reliquat de l'IR au plus tard le 15 juin 2021.

- Communiqué de la DGI du 29 avril 2021 sur le report des échéances de dépôt des états financiers et de déclarations des droits de communication au 30 juin 2021 suite à la situation d'urgence sanitaire qui affecte les activités économiques et sociales.
- Communiqué de la DGI du 29 avril 2021 relatif à l'obligation pour les contribuables gérés par les Services Régionaux des Entreprises Analamanga 1 et 2 de télécharger et de télépayer leurs impôts, droits sur la plateforme « e-HETRA3 » à partir du 15 mai 2021.
- Communiqué de la DGI du 07 juillet 2021 relatif au report de la date limite de dépôt des états financiers et ses annexes ainsi que la certification de ces documents par l'Expert-comptable sur la plateforme « e-BILAN » au 31 juillet 2021.

22. REGLES ET METHODES COMPTABLES ADOPTEES POUR LA TENUE DE LA COMPTABILITE ET L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

221. Base de présentation des états financiers

Conformément au décret N° 2004-272 du 18 février 2004 et à l'Avis de première application du PCG 2005 du 03 novembre 2004, le passage de l'ancien Plan Comptable Général 1987 (PCG 1987) au nouveau Plan Comptable Général 2005 (PCG 2005), cohérent avec les normes comptables internationales IAS/IFRS, a été effectif à partir du 1er janvier 2005 pour toute personne physique ou morale astreinte à la tenue de la comptabilité.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 de la SGR Ex-BTM ont été préparés et présentés en conformité avec les dispositions du PCG 2005.

La SGR Ex-BTM établit ses comptes annuels selon les dispositions du cadre conceptuel du PCG 2005 qui introduit les notions de conventions comptables de base, de caractéristiques qualitatives des informations financières, de principes comptables fondamentaux, de méthodes d'évaluation et de comptabilisation ainsi que les nouvelles définitions des éléments constitutifs des actifs, passifs et capitaux propres, comptes de charges et produits.

Les états financiers sont constitués par :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- un tableau des flux de trésorerie ;
- un état de variation des capitaux propres ;
- une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information sur les autres éléments constituant les états financiers.

222. Règles d'évaluation

Pour la comptabilisation de ses opérations, SGR Ex-BTM applique les règles d'évaluation conformes à celles préconisées par le Plan Comptable Général 2005.

Pour une meilleure lecture des états financiers, les règles d'évaluation des principaux postes des états financiers sont décrites ci-après :

▪ *Immobilisations*

Les biens inscrits à l'actif du bilan sont comptabilisés à leur coût historique.

Les amortissements correspondants sont calculés sur la valeur des biens d'après la durée de vie normale des immobilisations et suivant la méthode linéaire.

▪ *Débiteurs divers*

Les recouvrements des créances envers les débiteurs (anciennes créances douteuses de la BTM) sont portés en déduction du compte de scission au passif.

▪ *Provisions des débiteurs divers*

Les reprises de provisions pour les débiteurs divers sont constatées au crédit du compte de scission au passif.

▪ *Chiffre d'affaires*

Locations

Les redevances relatives aux contrats de bail emphytéotique sont constatées en produits pour les encaissements correspondant à la période de l'exercice sous revue. Les produits constatés d'avance enregistrent les encaissements reçus qui ne concernent pas l'exercice.

Prestations sur recouvrements

La part de SGR Ex-BTM sur les recouvrements des débiteurs est de 20% du total des recouvrements toutes taxes comprises tel que la partie hors taxes est constatée en produits.

La part de SGR Ex-BTM sur les recouvrements de CEPROVET est de 30% du total des recouvrements toutes taxes comprises tel que la partie hors taxes est constatée en produits.

33. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RESULTAT, LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ET L'ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tous les chiffres sont exprimés en Ariary, sauf indication contraire.

Note 1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Immobilisations corporelles	1 428 443 189,98	1 426 208 989,98
(Amortissements)	(1 092 143 351,42)	(1 016 674 964,86)
Immobilisations financières	791 139 209,00	791 139 209,00
(Amortissements)	(255 164 364,00)	(255 164 364,00)
<u>TOTAL</u>	<u>872 274 683,56</u>	<u>945 508 870,12</u>

Les mouvements d'immobilisations au cours de l'exercice 2020 de la SGR Ex-BTM sont récapitulés dans le tableau ci-après :

RUBRIQUE	VALEURS BRUTES			31 DECEMBRE 2020
	31 DECEMBRE 2019	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTION DE L'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 426 208 989,98	2 234 200,00	-	1 428 443 189,98
Terrains	64 790 700,20	-	-	64 790 700,20
Immeubles et constructions	808 255 223,60	-	-	808 255 223,60
Equipements et matériels	1 943 341,40	-	-	1 943 341,40
Matériel et outillage	3 110 113,80	-	-	3 110 113,80
Matériel de transport	479 665 509,39	-	-	479 665 509,39
Agencements aménagements	9 377 401,20	-	-	9 377 401,20
Mat et mobilier de bureau	14 259 342,99	2 234 200,00	-	16 493 542,99
Matériel informatique	44 807 357,40	-	-	44 807 357,40
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	791 139 209,00	-	-	791 139 209,00
TOTAL	2 217 348 198,98	2 234 200,00	-	2 219 582 398,98

Les amortissements des immobilisations sont présentés dans le tableau suivant :

RUBRIQUE	31 DECEMBRE 2019	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS ELEMENTS SORTIS	31 DECEMBRE 2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 016 674 964,86	75 468 386,56		1 092 143 351,42
Terrains	-	-	-	-
Immeubles et constructions	808 255 223,60	-	-	808 255 223,60
Equipements et matériels	1 943 341,40	-	-	1 943 341,40
Matériel et outillage	3 110 113,80	-	-	3 110 113,80
Matériel de transport	139 801 631,14	72 946 594,00	-	212 748 225,13
Agencements aménagements	9 377 401,20	-	-	9 377 401,20
Mat et mobilier de bureau	11 631 746,32	1 472 792,56	-	13 104 538,88
Matériel informatique	42 555 507,40	1 049 000,00	-	43 604 507,40
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	255 164 364,00	-	-	255 164 364,00
TOTAL	1 271 839 328,86	75 468 386,56	-	1 347 307 715,42

a. Terrains

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
- Les terrains bâtis	38 576 000,00	38 576 000,00
- Les terrains nus	26 214 700,20	26 214 700,20
<u>TOTAL</u>	<u>64 790 700,20</u>	<u>64 790 700,20</u>

b. Immeubles et constructions

Ce sont les immeubles et constructions non transférés à la BOA-Madagascar lors de la cession de la BTM (Document joint n°1)

c. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation de la BTM gérés par la SGR Ex-BTM.

Le détail des titres de participation est présenté en Document joint n° 2.

Note 2. Créances et emplois assimilés

Au 31 décembre 2020, ce poste regroupe les éléments suivants :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Clients et autres débiteurs	32 913 735 361,55	32 944 252 869,87
Impôts	20 600 828,14	11 582 057,73
Autres créances et actifs assimilés	13 975 996,03	13 554 101,32
<u>TOTAL</u>	<u>32 948 312 185,72</u>	<u>32 969 389 028,92</u>
Pertes de valeur sur comptes de débiteurs	(26 772 933 257,98)	(26 785 518 314,38)

a. Clients et autres débiteurs

La rubrique « Clients et autres débiteurs » se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

LIBELLES	MONTANT BRUT	PROVISIONS	MONTANT NET	
			31/12/2020	31/12/2019
Débiteurs divers	32 913 635 361,54	26 772 933 257,98	6 140 702 103,56	6 158 734 555,49
Autres débiteurs	-	-	-	-
Avance au personnel	100 000,00	-	100 000,00	-
Fournisseurs débiteurs	0,01	-	0,01	0
TOTAL	32 913 735 361,55	26 772 933 257,98	6 140 802 103,57	6 158 734 555,49

Les débiteurs divers enregistrent principalement les encours des clients gérés par la SGR Ex-BTM. Ces encours représentent les engagements actuels des clients douteux et contentieux de la BTM, diminués du montant des provisions constituées par cette dernière.

La valeur brute des débiteurs divers a évolué au cours des deux derniers exercices comme suit :

Solde au 31 décembre 2019	32 944 252 869,87	
Recouvrement clients	(31 401 612,33)	Document joint n°3
Reclassement CEANS	784 104,00	
Solde au 31 décembre 2020	32 913 635 361,54	

b. Produits à recevoir

Les « Produits à recevoir » de 8 571 306,74 Ariary enregistrent les loyers auprès de la BOA-Madagascar pour un montant de 8 235 306,74 Ariary et les loyers de Tanindrazana Toliara pour un montant de 336 000,00 Ariary au titre du mois de Décembre 2020.

Note 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments suivants sont enregistrés dans ce poste :

	31/12/2020	31/12/2019
Placements et autres équivalents de trésorerie	3 460 400 000,00	2 360 400 000,00
Trésorerie	494 390 940,38	599 788 504,21
TOTAL	3 954 790 940,38	2 960 188 504,21

a. Placements et autres équivalents de trésorerie

Les titres de placement sont constitués par des bons de caisse non échus placés auprès de la BOA-Madagascar, au 31 décembre 2020 :

LIBELLES	MONTANT NET	Echéances
Bons de caisse	100 000 000,00	08/01/2021
Bons de caisse	200 000 000,00	02/01/2021
Bons de caisse	300 000 000,00	18/02/2021
Bons de caisse	300 000 000,00	01/06/2021
Bons de caisse	460 400 000,00	24/01/2021
Bons de caisse	200 000 000,00	11/04/2021
Bons de caisse	400 000 000,00	09/01/2021
Bons de caisse	200 000 000,00	01/02/2021
Bons de caisse	200 000 000,00	03/06/2021
Bons de caisse	200 000 000,00	03/06/2021
Bons de caisse	300 000 000,00	02/06/2021
Bons de caisse	600 000 000,00	16/02/2021
Bons de caisse	300 000 000,00	03/06/2021
Bons de caisse	150 000 000,00	23/01/2021
TOTAL	3 460 400 000,00	

b. Trésorerie

La trésorerie de la SGR Ex-BTM est constituée par :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Caisses	482 214 291,15	585 362 640,32
Banque	12 176 649,23	14 425 863,89
TOTAL	<u>494 390 940,38</u>	<u>599 788 504,21</u>

Les caisses enregistrent principalement la caisse coffre de 481 976 836,55 Ariary à fin Décembre 2020.

Note 4. Capitaux propres

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Capital	1 200 136 500,00	1 200 136 500,00
Résultat net	(336 571 294,73)	(601 823 378,44)
Résultat en instance d'affectation	(601 823 378,44)	-
Report à nouveau	(1 069 063 681,24)	(1 064 427 486,80)
TOTAL	<u>(807 321 854,41)</u>	<u>(466 114 365,24)</u>

Outre le cumul des pertes antérieures, le « Report à nouveau » résulte des redressements des autres produits et charges des exercices antérieurs ainsi que le résultat de l'exercice 2019 non encore affecté en RAN.

Note 5. Passifs non courants

Les "Produits constatés d'avance" enregistrent :

- Les loyers de la propriété "Villa maria IV" Antsirabe, relatifs à la période non courue à partir de 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2074, fin du bail emphytéotique ;
- Le 5% de la redevance du bail emphytéotique renouvelé de la BOA-Madagascar à partir du 24 novembre 2024 au 24 novembre 2099, fin du bail emphytéotique ;
- La redevance du bail emphytéotique de la propriété SOA VAO et SMIC Antsohihy auprès de la CEM à partir du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 Octobre 2068, fin du bail emphytéotique ;
- Une partie de la redevance du bail emphytéotique de la propriété CHRISTINE II auprès de la société PHAEL FLORE pour une durée de soixante ans.

PROPRIETES	MONTANT
Villa MARIE IV Antsirabe (BOA)	1 098 305 084,90
Plusieurs propriétés (BOA)	3 000 000 000,00
SMIC Antsohihy et SOAVAO Ambatolampy (CEM)	558 400 000,00
CHRISTINE II Mahajanga (PHAEL FLORE)	112 500 000,00
	4 769 205 084,90

Note 6. Passifs courants

61. Etat compte de scission

Le montant du compte de scission correspond à la valeur des éléments d'actif de la BTM non transférés à la BOA-M lors de la cession de la BTM. Au 31 décembre 2020, il a pour valeur de 5 076 157 249,84 Ariary.

Solde au 31/12/19	5 094 189 701,77
Recouvrement exercice 2020	(31 401 612,33) Document joint n°3
Reprises agios	-
Reclassement correction erreur sur créances	
Reclassement ex-céans	784 104,00
Régularisation provisions	12 585 056,40 Document joint n°4

Solde au 31/12/20 **5 076 157 249,84**

Le recouvrement de l'exercice 2020 est constitué des recouvrements effectués sur les débiteurs divers, les vétérinaires et les ex-céans.

62. Etat versement à effectuer

Le montant à reverser à l'Etat malgache s'évalue à 80% du montant des recouvrements effectués par la SGR Ex-BTM, conformément à la lettre n°0148 MFE/SG/DGT/DOF/SIF du 13 juin 2000 de la Direction Générale du Trésor.

Solde au 31/12/2019	1 506 931 050,89
Recouvrement exercice 2020 (80% de 31 401 612,33 Ariary)	25 121 289,86 Document joint n°3

Solde au 31/12/2020 **1 532 052 340,75**

63. Etat Impôts

Les dettes envers l'Etat se décomposent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
IRSA	178 141 729,79	159 778 649,79
TVA	43 703 873,25	26 970 318,54
Impôts sur les Revenus	2 916 642,82	1 901 461,73
	<u>224 762 245,86</u>	<u>188 650 430,06</u>
TOTAL	=====	=====

Les Impôts sur les Revenus (IR) sont constitués par le cumul des IR 2018, 2019 et 2020.

64. Crédoiteurs divers

Les crédoiteurs divers sont constitués par 70% des versements effectués par les docteurs vétérinaires et à reverser auprès de ONDVM.

65. Fournisseurs

Les fournisseurs à payer au 31 décembre 2020 :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Fournisseurs d'immobilisation	0,01	69 732 969,99
Fournisseurs d'exploitation	3 301 013,97	49 400 722,02
	<u>3 301 013,98</u>	<u>119 133 692,01</u>
TOTAL	=====	=====

Les fournisseurs d'exploitation sont constitués principalement par les factures des opérateurs téléphoniques et des compagnies d'assurances.

66. Charges à payer

Les charges à payer se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Impôt foncier	13 625 083,00	12 884 441,00
Honoraires CAC	51 562 800,00	59 908 800,00
Autres	2 304 061,50	4 188 872,16
	<u>67 491 944,50</u>	<u>76 982 113,16</u>
TOTAL	=====	=====

- L'impôt foncier enregistré comme suit :

Impôt foncier 2007-2008	1 133 233,00
Impôt foncier 2009	2 867 036,00
Impôt foncier 2012	1 727 054,00
Impôt foncier 2013	2 713 266,00
Impôt foncier 2014	740 642,00
Impôt foncier 2015	740 642,00
Impôt foncier 2016	740 642,00

Impôt foncier 2017	740 642,00
Impôt foncier 2018	740 642,00
Impôt foncier 2019	740 642,00
Impôt foncier 2020	740 642,00

TOTAL	13 625 083,00 =====
--------------	-------------------------------

- Honoraire CAC :	
Commissaire aux comptes exercice 2016	10 540 800,00
Commissaire aux comptes exercice 2017	11 712 000,00
Commissaire aux comptes exercice 2019	11 712 000,00
Commissaire aux comptes exercice 2020	12 408 000,00
Débours Commissaires aux comptes exercice 2019	2 520 000,00
Débours Commissaires aux comptes exercice 2020	2 670 000,00

TOTAL	51 562 800,00 =====
--------------	-------------------------------

- Autres :	
JIRAMA	239 780,67
BLUELINE	483 937,50
ORANGE	356 083,33
Carrefour Médical	1 224 260,00

TOTAL	2 304 061,50 =====
--------------	------------------------------

67. Recettes à régulariser

Les recettes à régulariser sont constituées des virements ou versements reçus des sociétés ou des personnes non identifiés au 31 décembre 2009. La régularisation de ces opérations se fera après l'identification du donneur d'ordre.

Note 7. Production de l'exercice

Le chiffre d'affaires de la SGR Ex-BTM se décompose comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Frais d'actes	600 000,00	1 312 000,00
Prestations sur recouvrement	7 230 056,24	12 720 016,65
Locations	121 078 383,77	127 683 139,39
TOTAL	128 908 440,01 =====	141 715 156,04 =====

a. Prestations sur recouvrement

Le montant des prestations sur recouvrement correspond à des recouvrements effectués par la SGR Ex-BTM déduits des TVA au taux de 20% pour les débiteurs divers et 30% pour CEPROVET (Document joint n°3).

b. Locations

Ce sont les loyers versés au profit de la SGR Ex-BTM sur les bâtiments de la BTM qui ont fait l'objet de bail commercial et des produits constatés de l'année concernant les propriétés mises en bail emphytéotique. Ces loyers s'élèvent à 121 078 383,77 Ariary au 31 décembre 2020 (Document joint n°5).

Note 8. Achats consommés

Sont constitués comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
ACHATS STOCKES	29 564 634,48	8 603 820,00
Achats fournitures de bureau	15 361 754,48	7 999 820,00
Consommables informatiques	4 482 000,00	370 000,00
Listings informatiques	-	200 000,00
Achat produit d'entretien	9 720 880,00	34 000,00
ACHATS NON STOCKES	26 272 141,39	27 461 576,47
Eau et électricité	4 039 723,90	3 968 076,47
Gaz	-	-
Carburant, lubrifiant	22 232 417,49	23 429 200,00
Petit outillage	-	64 300,00
Imprimés	-	-
TOTAL	<u>55 836 775,87</u>	<u>36 065 396,47</u>

Variation en hausse liée essentiellement à l'achats de fournitures de bureau (Agenda 2020, bloc éphéméride et cachet de 5 199 800,00 Ariary, Papier en-tête de SGR Ex-BTM de 1 965 000,00 Ariary et Parapheur-blanc Pelikan et enveloppe de 1 904 000,00 Ariary) et les produits d'entretien pour le respect de la mesure barrière face à la pandémie du covid-19.

Note 9. Services extérieurs et autres consommations

Le détail des « Services extérieurs et autres consommations » se présente comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Services extérieurs	73 617 478,36	53 710 928,70
Autres services extérieurs	76 840 195,60	224 014 705,44
TOTAL	<u>150 457 673,96</u>	<u>277 725 634,14</u>

Les services extérieurs se présentent comme suit :

a. Services extérieurs

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Location	38 197 000,00	9 990 000,00
Entretien, réparation de bâtiment	1 517 500,00	1 998 570,00
Nettoyage et produit d'entretien	7 195 000,00	2 627 500,00
Entretien et réparation mat Informatique	405 000,00	200 000,00
Entretien, réparation mob. Et mat. De bureau	1 301 000,00	2 494 550,00
Entretien, réparation véhicule	11 658 099,99	24 961 541,68
Assurances	12 529 178,37	10 042 350,62
Documentation	814 700,00	1 396 416,40
TOTAL	<u>73 617 478,36</u>	<u>53 710 928,70</u>

Il enregistre essentiellement de :

- location de transport au personnel sur la mesure de la pandémie covid-19 pour total de 31 680 000,00 Ariary,
- Parking easy park année 2020 pour un montant de 5 250 000,00 Ariary,
- souscription auprès de l'assureur de la voiture Toyota de 8 144 977,48 Ariary et Mitsubishi de 5 869 166,30 Ariary,
- entretien et réparation de tous les véhicules (Toyota, 4*4, P405...) de SGR ex-BTM pour un montant total de 4 513 499,99 Ariary, Byd pour le montant de 4 475 000,00 Ariary et Mitsubishi de 2 153 000,00 Ariary.

b. Autres services extérieurs

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Personnes extérieures à l'entreprise	45 169 166,00	118 453 243,00
Frais de missions	5 079 500,00	46 967 278,07
Téléphone & Internet	14 429 639,77	7 034 906,00
Autres prestations	-	25 047 250,00
Autres charges	12 161 889,83	26 512 028,37
<u>TOTAL</u>	<u>76 840 195,60</u>	<u>224 014 705,44</u>

Les personnes extérieures à l'entreprise sont constituées de :

Honoraires des Avocats et huissiers	17 330 000,00
Honoraires des Commissariats aux comptes	13 010 000,00
Personnel extérieur à l'entreprise	7 629 166,00
Honoraires des consultants externes	7 200 000,00
TOTAL	<u>45 169 166,00</u>

Consommation annuelle téléphonique auprès de Telma et Orange pour des montants respectifs de 5 306 014,16 Ariary et de 2 858 005,96 Ariary et charges sur Internet pour 2 993 437,50 Ariary.

Les autres charges correspondent essentiellement :

Service bancaires et assimilés	12 017 889,83
Locations coffres	144 000,00
TOTAL	<u>12 161 889,83</u>

Note 10. Charges de personnel

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Salaires et appointements	334 417 918,28	415 482 358,73
Rémunérations des dirigeants	14 880 000,00	15 600 000,00
Cotisations CNAPS	29 932 508,15	29 192 798,44
Frais médicaux	25 677 282,20	26 853 660,00
Autres charges sociales	400 000,00	
<u>TOTAL</u>	<u>405 307 708,63</u>	<u>491 268 817,17</u>

Les Salaires et appointement enregistrent principalement de salaires et appointement, heures supplémentaires, treizième mois, congés payés, primes et gratification et gratification. Variation en baisse 19,51% par rapport à l'exercice 2019 suite à la diminution de salaire et appointement et congés payés, malgré la hausse de treizième mois de 29 493 635,89 Ariary, les primes et gratification de 2 personnels retraités pour un montant total de 22 939 206,94 ariary et gratifications du chauffeur de 1 030 000,00 Ariary.

Note 11. Résultat opérationnel

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Excédent brut d'exploitation	(483 950 580,45)	(664 265 333,74)
Autres produits opérationnels	100 742 412,49	870 321,47
Autres charges opérationnelles	(39 278 773,65)	(41 064 073,79)
Dotations aux amortissements, aux provisions et pertes de valeur	(75 468 386,56)	(27 077 241,74)
Reprises sur provisions et pertes de valeur	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>(497 955 328,17)</u>	<u>(744 135 877,00)</u>

a. Autres produits opérationnels

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Cessions immobilisations	-	-
Cession immobilisations financières	-	-
Autres produits opérationnels	100 742 412,49	870 321,47
<u>TOTAL</u>	<u>100 742 412,49</u>	<u>870 321,47</u>

Les autres produits opérationnels enregistrent principalement les primes assurance Accident pour un montant de 99 925 406,00 Ariary.

b. Autres charges opérationnelles

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Jetons de présence	12 240 000,00	12 240 000,00
Valeurs immobilisations cédées	-	-
Autres charges opérationnelles	27 038 773,65	28 824 073,79
<u>TOTAL</u>	<u>39 278 773,65</u>	<u>41 064 073,79</u>

Les autres charges opérationnelles enregistrent principalement les jetons de présence des administrateurs de la SGR Ex-BTM pour un montant de 12 240 000 Ariary et les dons et œuvres sociales faite par la SGR Ex-BTM tels que la participation à la campagne de reboisement de la DGT à l'occasion du nouvel an 2020, tournoi national Trésor Toamasina, contribution évènement Académie Malagasy, achat de tablettes pour les administrateurs.

c. Dotations aux amortissements, aux provisions et pertes de valeur

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Amortissements des immobilisations	75 468 386,56	27 077 241,74
TOTAL	75 468 386,56 =====	27 077 241,74 =====

Hausse liée principalement à l'amortissement des deux voitures (Fortuner et Mitsubishi) acquises en 2019.

Note 12. Résultat financier

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Produits financiers	168 875 140,65	158 742 795,20
Charges financières	6 526 565,01	15 401 720,86
TOTAL	162 348 575,64 =====	143 341 074,34 =====

Les produits financiers se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>
Dividendes	86 295 000,00	97 418 062,50
Intérêts sur placement	82 580 140,65	61 273 759,20
Intérêts sur comptes courants	-	50 973,50
TOTAL	168 875 140,65 =====	158 742 795,20 =====

Les dividendes versés à la SGR Ex-BTM sur les prises de participation se détaillent comme suit :

Ny Havana	23 375 000,00
ARO	62 920 000,00
TOTAL	86 295 000,00 =====

Note 13. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie a été présenté selon la méthode indirecte tel que les « variations des clients et autres créances » et « variation des fournisseurs et autres dettes » sont présentés à la valeur nette des provisions.

La rubrique « Amortissement » n'enregistre que les dotations de l'exercice sous revue.

Note 14. Etat de variation des capitaux propres

L'état de variation des capitaux propres présente une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de la SGR ex-BTM au cours de l'exercice.

Les détails des autres produits et charges de 4 636 194,44 Ariary sont présentés ci-après :

LIBELLES	MONTANT
Impacts écritures complémentaires	10 077 138,89
Impacts corrections produits constatés d'avance	-14 713 333,33
TOTAL	-4 636 194,44

Note 15. Autres informations

POINT DE SITUATION DU DOSSIER HACHIMY

L'Etablissement HACHIMY Abdelkader et Cie est débiteur de 153 000 000,00 Ariary envers l'ex-BTM en 1997. L'Ordonnance N°177 du 11 novembre 1997 avait condamné la société à payer ces créances. Cette Ordonnance a été frappée d'un contredit par l'Etablissement HACHIMY, mais il s'est vu débouté de sa demande par le Jugement N°06 du 4 mars 1998.

L'Etablissement HACHIMY a interjeté appel contre ledit Jugement et la Cour d'Appel de Mahajanga par l'Arrêt N°22-C du 02 septembre 2002 a rendu sa décision en infirmant le jugement relatif au contredit en mettant à néant l'Ordonnance d'injonction de payer N°177 du 11 novembre 1997.

Sur ce, la BTM a formé un pourvoi en cassation contre l'Arrêt N°22-C du 02 septembre 2002 et la Cour Suprême, par Arrêt N°202 du 19 septembre 2005 a cassé sans renvoi ledit Arrêt.

Le 3 mai 2017, SGR Ex-BTM a été assigné devant le Tribunal de Commerce pour s'entendre être condamné à payer :

- la somme de 663 000 000 USD correspondant à une facture d'importation de ciment en 1996 qui n'a pas été réalisée du fait que la BTM aurait clôturé leurs comptes ;
- la somme de 60 000 000 000 Ariary à titre de Dommages et Intérêts ;
- une astreinte de 3 300 000,00 Ariary par jour de retard à compter de la date de signification du jugement à intervenir.

L'Etablissement HACHIMY a été débouté de cette demande par le Jugement du Tribunal du 20 avril 2018. Par ailleurs, la SGR Ex-BTM a introduit une plainte au pénal contre l'Etablissement HACHIMY pour faux et usage de faux.

Actuellement, cette affaire est toujours pendante.

34. INFORMATIONS A CARACTERE GENERAL

La Société de Gestion et de Recouvrement (SGR Ex-BTM) a été créée le 29 octobre 1999 sous la forme d'une Société Anonyme au capital social de 1 200 136 500,00 Ariary, divisé en 60 007 actions de 20 000 Ariary chacune.

Elle a pour activité principale :

- le recouvrement des créances douteuses et litigieuses de la BTM
- la gestion des patrimoines immobiliers hérités de l'ex-BTM (baux emphytéotiques et baux commerciaux).
- la gestion des participations financières héritées de l'ex-BTM soit dans les entreprises publiques, soit dans les entreprises privées.

L'exercice social de la société va du 1er janvier au 31 décembre.

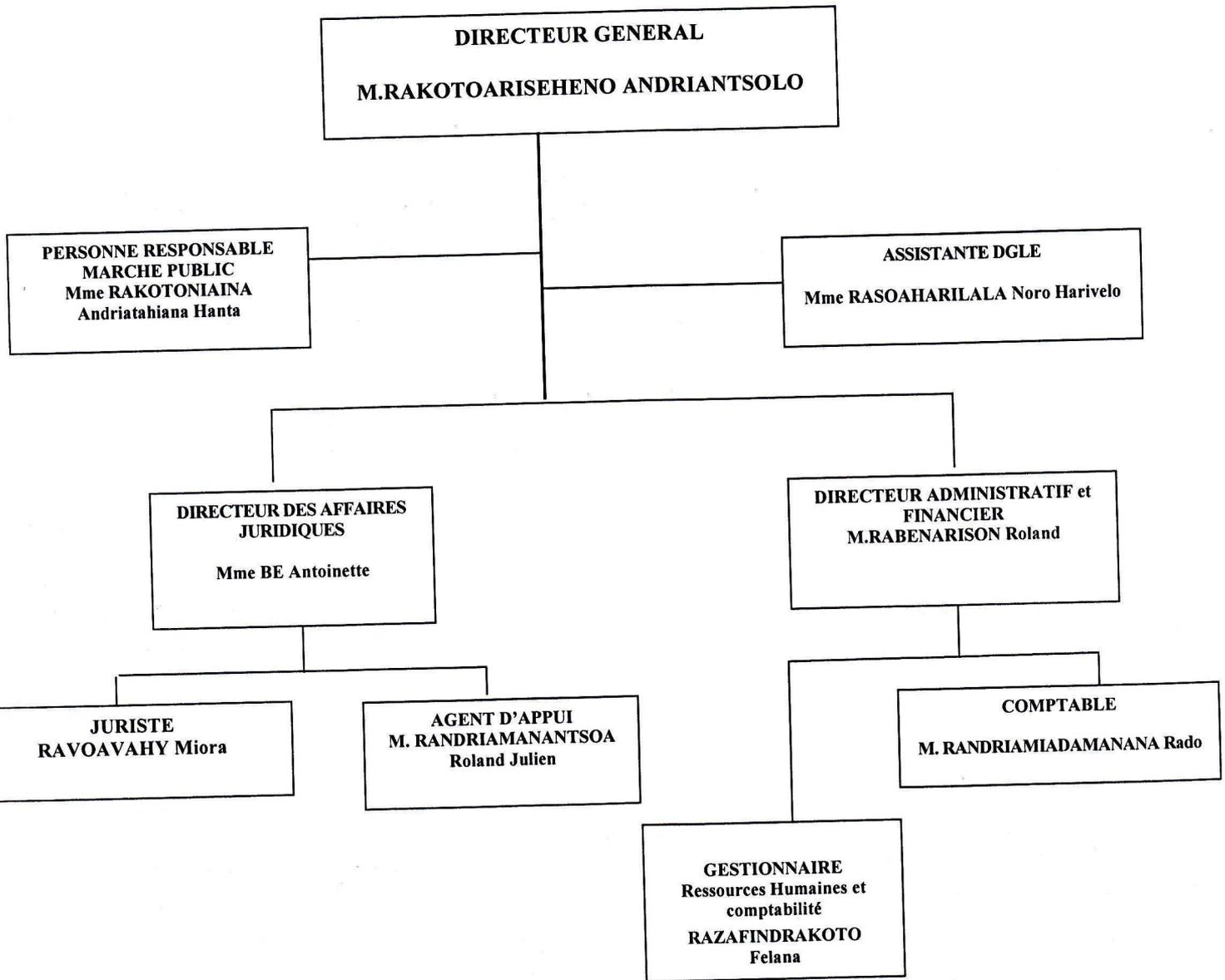
Au 31 décembre 2020, le capital social se répartit comme suit :

Nom actionnaire	Adresse	Nombre actions	%	Valeur unitaire	Valeur total
ETAT MALAGASY	REPUBLIQUE DE MADAGASCAR	60 007	100	20 000	1 200 136 500
TOTAL		60 007	100%	20 000	1 200 136 500

L'effectif par catégorie socioprofessionnel au 31 décembre 2020 se répartit comme suit :

Catégorie	Nombre
Hors Catégorie	1
Cadre supérieur	3
Cadre moyen	3
Employé	3
Personnel de service	3
Sécurité	3
TOTAL	16

L'organigramme au 31 décembre 2020 de la société se présente comme suit :



PERSONNEL de SERVICE

Chauffeurs
1 - RANJATOMANANA Njiva
2 - RALAIHARINIVO Lahiniriķo
3 - RANDRIANAIVO Gérard Manampisoa

Gardiens
1- RAKOTOARISON Laurent
2- RAMAHAZONORO Jean Baptiste
3- RAKOTOMANDIMBIA-RIVELO

DOCUMENTS JOINTS

DOCUMENT JOINT N°1**TABLEAU DES TERRAINS AU 31 DECEMBRE 2020****TERRAINS BATIS**

Date d'acquisition°	PROPRIETE	ADRESSE	Titre Foncier	AFFECTA °	VALEUR D'ORIGINE
31/12/87	MATHILDE GERMAINE	Rue MGR Corbet D.S	4059-K	LOC	475 200,00
31/12/87	BOITE A CLOU	13 rue Freppel Antsiranana	2616-BK	LOC	826 800,00
31/12/87	ANNE MARIE	Bld Maritime Manakara	694-AG	LOC	1 250 400,00
31/12/87	VUE BELLE	La corniche MJGA	797-BR	LOC	2 140 000,00
31/12/87	ALEXIS ROSTAND	Boulevard Au gagnneur	2715-BA	LOC	3 379 200,00
31/12/87	LES CYPRES	Atsimondrova Ambatondrazaka	1688-K	LOC	693 600,00
31/12/87	FIRAISSANA XXVII	Mangarivotra Ambatondrazaka	1900-K	LOC	4 402 800,00
31/12/87	VILLA MARIA IV	Lot 24 M 40 ABE	1267-P	LOC	3 120 000,00
31/12/87	VILLA GABY	Lot 02 F 20 Antsirabe	1290-P	LOC	5 436 000,00
31/12/87	PAUL BOYER	ANTSAHAVOLA IGB 28 /BIS/TER		LOC	12 510 000,00
31/12/87	CAPRICORNE	Boulevard Branly Toliara	1899-CJ	LOC	2 902 000,00
31/12/87	TANINDRAZANA IV	CITE Beloha iv	2662 CJ	LOC	1 440 000,00
	TOTAL				38 576 000,00

TERRAINS NUS

Date d'acquisition°	PROPRIETE	ADRESSE	Titre Foncier	AFFECTA °	VALEUR D'ORIGINE
31/12/87	DIEGO POLYGONE	Antsiranana	3546-BK	NU	100 800,00
31/12/87	MME ASSIAL	Ambilobe	T Cadastral	NU	350 000,00
31/12/87	CLARA	Antsiranana	4863-BK	NU	197 600,00
31/12/87	VILLA ROSETTE	Tanambao Ambiky Maintirano	160-DA	NU	941 400,00
31/12/87	FANANTENANA	Tanambao Ambiky Maintirano	138-DA	NU	3 528 000,00
31/12/87	ANKAZOMANGA	Morafenobe Rue principale	19-DC	NU	597 600,00
31/12/87	VOHIMENAMARO	Vohimena Imerimandroso Ambatondrazaka	2466-K	NU	10 704 395,20
31/12/87	CHÂTEAU LA FORET	Foulpointe		NU	5 572 100,00
31/12/87	SOAIOMBONANA	Amparafaravola	1304-K	NU	73 600,00
31/12/87	MERITSIAFINDRA	Ankaditapaka Ankadifotsy	5277-A	NU	1 160 000,00
31/12/87	MAHASOA II	Morondava SUD TSIMANAVAO	778-CT	NU	30 000,00
31/12/87	LOIRET II	.ANDAKABE Morondava	889-CT	NU	177 600,00
31/12/87	SOAFIARENANA XXV	Atsimotsena Antsirabe	8646-P	NU	2 781 605,00
	TOTAL				26 214 700,20

TOTAL TERRAINS**64 790 700,20**

DOCUMENT JOINT N°2**TITRES DE PARTICIPATION**

LIBELLES	PARTICIPATIONS	PROVISIONS	VALEUR NETTE
NY HAVANA	420 750 000,00	-	420 750 000,00
ARO	102 744 845,00	-	102 744 845,00
MALTO	12 480 000,00	-	12 480 000,00
OFAFA	11 200 000,00	11 200 000,00	-
SIDEMA	164 000,00	164 000,00	-
SOCTAM	1 713 964,00	1 713 964,00	-
SIRAMA	144 000 000,00	144 000 000,00	-
SEL	1 700 000,00	1 700 000,00	-
SOTEMA	279 000,00	279 000,00	-
SORIMA	50 000 000,00	50 000 000,00	-
GEM	100 000,00	100 000,00	-
CDT	13 400,00	13 400,00	-
BIARD MADAGASCAR	100 000,00	100 000,00	-
LANSU	400 000,00	400 000,00	-
STE HAH	5 400 000,00	5 400 000,00	-
SIPMAD	1 400 000,00	1 400 000,00	-
SOMASAK	500 000,00	500 000,00	-
FIFATO	340 000,00	340 000,00	-
SODEMO	2 000 000,00	2 000 000,00	-
ZEMA	10 000 000,00	10 000 000,00	-
BCL	120 000,00	120 000,00	-
FIMA	4 000 000,00	4 000 000,00	-
SEPIC	100 000,00	100 000,00	-
SOMALAC	400 000,00	400 000,00	-
FIFABE	1 000 000,00	1 000 000,00	-
SAMANGOKY	2 044 000,00	2 044 000,00	-
SOMADCO	200 000,00	200 000,00	-
MAFI	2 600 000,00	2 600 000,00	-
FITIM	12 800 000,00	12 800 000,00	-
MGA	400 000,00	400 000,00	-
SAGRIMANT	2 000 000,00	2 000 000,00	-
MADEBGRAIS	190 000,00	190 000,00	-
TOTAL	791 139 209,00	255 164 364,00	535 974 845,00

DOCUMENT JOINT N°3**RECouvreMENTS**

RECouvreMENT	BRUT	PART DE LA SGR Ex-BTM			PART ETAT 80%
		20%	BRUT	TVA	
Débiteurs	30 617 508,33	6 123 501,67	5 102 918,06	1 020 583,61	24 494 006,66
Céans	784 104,00	156 820,80	130 684,00	26 136,80	627 283,20
TOTAL	31 401 612,33	6 280 322,47	5 233 602,06	1 046 720,41	25 121 289,86

DEBITEURS 2020

NOMS	MONTANT
RAJAONARY PATRICK (PAPMAD)	11 250 000,00
RAKOTOVAHINY LEON EUGENE	400 000,00
RAMANANARIVO Hanitriniaina	2 000 000,00
SAVITA	7 083 033,33
TRANOMBAROTRA MALAGASY	9 884 475,00
TOTAL	30 617 508,33

CEANS 2019

NOMS	MONTANT
RABELAZAINA MARCEL	474 104,00
RAJAONARISON ANDRIMANDIMBIMALALA	40 000,00
RAMAHOLIARINIVO JEANINE	150 000,00
RAZAFINDRAKOTO HONORINE	120 000,00
TOTAL	784 104,00

PRESTATIONS SUR RECouvreMENTS

RECOURV.	BRUT	Part de la SGR Ex-BTM			Part Etat 80%
		20%	Dont Produit	Dont TVA	
Débiteurs	30 617 508,33	6 123 501,67	5 102 918,06	1 020 583,61	24 494 006,66
Céans	784 104,00	156 820,80	130 684,00	26 136,80	627 283,20
TOTAL	31 401 612,33	6 280 322,47	5 233 602,06	1 046 720,41	25 121 289,86
RECOURV.	BRUT	Part de la SGR Ex-BTM			Part Ceprovét 70%
		30%	Dont Produit	Dont TVA	
Débiteurs	7 985 816,72	2 395 745,02	1 996 454,18	399 290,84	5 590 071,70
TOTAL	7 985 816,72	2 395 745,02	1 996 454,18	399 290,84	5 590 071,70
			7 230 056,24		

DOCUMENT JOINT N°4**REGULARISATION PROVISIONS**

NOMS	MONTANT
TRANOMBAROTRA MALAGASY	9 884 475,00
RAMANANARIVO HANITRINIAINA	2 700 581,40
TOTAL	12 585 056,40

DOCUMENT JOINT N°5**LOCATIONS**

PROPRIETES	LOCATAIRES	MONTANT
Mathilde Germaine à ANTSIRANANA	BOA-M	16 875 657,61
Boite à clou à ANTSIRANANA	BOA-M	8 437 826,76
Vue Belle, Majunga	BOA-M	14 063 048,08
Alexis Rostand, Tamatave	BOA-M	22 500 877,48
Villa Gaby, Antsirabe	BOA-M	16 875 657,61
Villa Marie IV à Antsirabe (*)	BOA-M	20 338 983,00
Diverses propriétés (*)	BOA-M	
TANINDRAZANA à Toliara (*)	RAKOTONANAHARY	3 978 000,00
Soavao à Bemasoandro Est Ambatolampy et Smic à Antsohihy Ville (*)	CEM	12 800 000,00
Christine II à Mahajanga Ville (*)	PHAEL FLORE	5 208 333,33
TOTAL		121 078 383,77

(*) Propriétés mises en bail emphytéotique